



Trophées 2016

"Prévention ensemble"

∞ Remise des prix ∞

Lundi 12 décembre 2016
A la Maison des TP
3 rue de Berri – 75008 PARIS



Association des Directeurs
de Services Techniques
Départementaux



TROPHÉES « PREVENTION ENSEMBLE »

PALMARES 2016

Trophée Catégorie « Circulation »

T.1

- Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc [ATMB]
- Et
- Colas Rhône-Alpes Auvergne – Agence Vallée de l'Arve

Dans le cadre de ses chantiers de renouvellement des enrobés, ATMB a mené une réflexion globale pour identifier les risques liés à l'activité de ce type de chantiers sous exploitation et mettre en place, en concertation avec l'entreprise chargée des travaux, une série d'actions concrètes et efficaces pour minimiser ces risques.

T.2

- Cofiroute
- Et
- Groupement Vinci Construction Terrassement / Eurovia / Signature
- Et
- Ingerop
- Et
- Yseis

Chantier autoroutier d'élargissement à 2x3 voies sous circulation dans le cadre d'un planning contraint de 18 mois. En amont du chantier, une analyse des risques de l'opération a été engagée avec l'ensemble des partenaires ; cette démarche a permis de finir le chantier sans accident et avec 6 mois d'avance.

Diplôme 1 - « Mention Spéciale du jury »

- Mairie de Portes-Lès-Valence
- Et
- Colas Rhône-Alpes Auvergne – Agence Drôme Ardèche

La mairie de Portes-Lès-Valence a organisé en juin 2016, 3 journées de sensibilisation à la sécurité routière à destination de ses habitants. Associée à cette démarche, l'entreprise Colas Rhône-Alpes Auvergne a mis en place un dispositif à partir d'ateliers (situation de chantier). Ce dispositif a permis de sensibiliser et d'alerter le public sur les dangers propres aux chantiers sous circulation, à savoir la signalisation et les manœuvres d'engins.

Trophée catégorie « Réseaux »

T.3

- Colas Rhône-Alpes Auvergne – Agence de l'Ain
- Et • Perrier TP Terrassement
- Et • GRT Gaz

Lors du chantier de réalisation de la nouvelle interconnexion d'Etrez par GRT Gaz, le donneur d'ordre industriel a mis en place une démarche permettant d'avoir une réflexion et des actions communes pour aboutir à une relation de partenariat en matière HSE avec les entreprises. Dans un souci d'amélioration constante de la sécurité sur le chantier, cette démarche a permis d'échanger sur les bonnes pratiques et d'assurer un auto contrôle sécurité par les entreprises afin d'être force de proposition HSE vis-à-vis de GRT Gaz.

Trophée catégorie « Émissions »

T.4

- Eiffage Route Méditerranée
- Et • Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage
- Et • CARSAT Sud-Est
- Et • Eiffage Infrastructures gestion & développement

Lors du chantier de mise en œuvre d'enrobés en système semi-fermé (Tunnel Prado Carénage), il a été mis en place des mesures de prévention sur l'exposition professionnelle aux fumées de bitume qui répondent à l'avis de l'ANSES de 2013. Ce chantier et les mesures associées ont permis de mettre en évidence des améliorations pour diminuer les expositions aux fumées de bitume pour les salariés et elles sont applicables aux autres chantiers de mise en œuvre d'enrobés bitumineux.

T.5

- Eiffage Route Ile-de-France Centre
- Et • Conseil départemental des Yvelines
- Et • Direction Interdépartementale des Routes Ile-de-France
- Et • CRAMIF Ile-de-France
- Et • CHU Grenoble
- Et • Eiffage Infrastructures

Lors de la réalisation de 2 chantiers menés sur 2 années consécutives (2014 et 2015) des variantes techniques ont été proposées afin de fixer plusieurs variables dans les configurations de chantier : origine du bitume, des granulats et des agrégats d'enrobés recyclés (AER), formule d'enrobés, matériel utilisé et équipe intervenante sur les 2 chantiers. Cette évaluation répond à l'avis de l'ANSES de 2013 selon 2 stratégies d'analyse.

Ces deux expérimentations ont permis de mettre en évidence des expositions respiratoires faibles à très faibles aux HAP. Les résultats et les mesures de prévention associés sont applicables aux autres chantiers de mise en œuvre d'enrobés bitumineux.

Trophée catégorie « Approche globale »

T.6

- Groupe Ensemble 77 (12 membres)
- Et ● Centre départemental de gestion 77
- Et ● OPPBTP
- Et ● CRAMIF
- Et ● SYST BTP 77
- Et ● CENTAURE IDF
- Et ● FNP
- Et ● CPO
- Et ● DIRECCTE

Pour développer la prévention des risques professionnels (risque routier, amiante, AIPR, TMS, etc...), Ensemble 77 organise dans le cadre d'une convention, des journées annuelles « Prévention, Santé et Sécurité » qui rassemblent tous les acteurs du TP.

T.7

- FRTP Poitou Charentes
- Et ● Conseil départemental de Charente
- Et ● Conseil départemental de Charente Maritime
- Et ● Conseil départemental des Deux-Sèvres
- Et ● Conseil départemental de la Vienne

L'objectif du projet était de mener, grâce à la signature d'une charte « Travaux sous circulation », et en partenariat avec 4 conseils départementaux, une réflexion commune pour limiter les problèmes liés à la sécurité pour les salariés, les riverains et les usagers lorsque des travaux de TP sont réalisés sur la voie publique.

Diplôme 2 - « Mention Spéciale du jury »

- Bessière TP
- Et • OPPBTB
- Et • AIST – Médecine du travail de Béziers

Les repreneurs de l'entreprise BESSIERE se sont rapprochés de l'OPPBTB et de l'AIST pour faire un état des lieux de la situation en prévention, santé et sécurité et définir des actions à mettre en place avec l'ensemble du personnel. Un an après les résultats sont remarquables : - adhésion de l'ensemble du personnel au développement de la prévention et de la sécurité, - baisse de l'accidentologie, - augmentation notable du bénéfice de trésorerie de la société.

Avec le soutien de :



Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Circulation** »



Rhône-Alpes
Auvergne





TROPHEES « PREVENTION ENSEMBLE »

Descriptif : c'est une réflexion globale menée par ATMB depuis 2013 en partenariat avec l'entreprise COLAS RAA sur la sécurité des chantiers d'enrobés sur autoroute en circulation.

Problématique : la coactivité générée par l'exploitation d'une autoroute en circulation d'une part, et la réalisation d'un chantier d'enrobés d'autre part, est source de nombreux risques pour les compagnons travaillant sur le chantier, comme pour les clients empruntant l'autoroute.

Objectifs visés : l'idée était de réunir toutes les parties prenantes au sein d'ATMB (responsable d'opération et exploitants), un coordonnateur SPS et surtout une entreprise de TP (COLAS) afin de dresser ensemble le constat des risques générés par l'activité du chantier sur l'exploitation de l'autoroute, et inversement. Pour chaque constat, il s'agissait de trouver ensemble des moyens simples et efficaces pour limiter au maximum les risques relevés.

Résultats obtenus : 10 constats générateurs de risques ont été recensés et à chaque fois une ou plusieurs actions ont été identifiées pour limiter ces risques.

Ces actions simples ont été mises en œuvre dans le cadre d'un chantier de renouvellement des enrobés réalisé par COLAS pour le compte d'ATMB en juillet 2016 (45 000t d'enrobés environ) et ont toutes prouvées leur efficacité :

- Basculement de circulation obligatoire pour la réalisation des travaux,
- Présélection du personnel apte à travailler sur un chantier autoroutier,
- Réunion spéciale sécurité avant chantier avec l'ensemble du personnel de COLAS et présence d'ATMB pour rappel des consignes particulières,
- Point de RDV des équipes, des engins et des camions hors chantier avant chaque journée permettant de faire un briefing sécurité, de distribuer les plans de circulation et d'attendre le feu vert d'ATMB pour rentrer sur le chantier par vagues successives (pas de bouchons en entrée de chantier),
- Diffusion chaque semaine de la liste des responsables de chaque entreprise avec coordonnées et heures de travail,
- Audit externe sécurité réalisé par COLAS mais également par ATMB avec interview directe des compagnons pour vérifier qu'ils ont bien eu les consignes et qu'ils les ont bien assimilées,
- Création de fiches de non-conformité sécurité consignées par le CSPS,
- Pose de ballons éclairants tous les 200m maximum et aux points particuliers (atelier d'application, aire de retournement, aire de vidange, etc.),
- Port du gilet à led obligatoire pour les personnes naviguant à pied entre les ateliers éclairés,
- Inscription des prescriptions liées à la sécurité dans les pièces du marché avec un prix au BPU pour les rémunérer.

C'est le dialogue entre ATMB et COLAS ainsi que la volonté commune des deux entreprises de progresser sur la thématique de la sécurité au travail qui ont permis de mettre en place rapidement toutes ces actions et de constater une réelle avancée. Aucun accident du travail n'a été constaté sur ce chantier et la plupart de ces actions sont applicables aux autres chantiers réalisés sur autoroute en circulation.

Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Circulation** »



Association des Directeurs
de Services Techniques
Départementaux



Autoroute A71 – Chantier d'élargissement section Theillay / Vierzon

○ Le descriptif de votre action/projet

Dans le cadre de son contrat de concession, VINCI Autoroutes (réseau Cofiroute) a réalisé les travaux de mise à 2x3 voies de la section d'autoroute entre la bifurcation A71/A85 et la bifurcation A71/A20 avec un double objectif :

- Atteindre zéro accident de travail avec ou sans arrêt sur le chantier
- Faire travailler des personnes dans le cadre d'emplois d'insertion.

Le chantier, réalisé par le groupement EUROVIA, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT et SIGNATURE, a mobilisé 140 compagnons pour 100 000 heures travaillées, dont 10% réalisées par des personnes éloignées de l'emploi.

○ La problématique de votre action/projet

Mener à bien un chantier d'élargissement d'une durée de 18 mois, sous circulation autoroutière et dans un planning contraint tout en faisant bénéficier le territoire concerné des retombées économiques du projet.

○ Le ou les partenariats et intervenants

Sur ce chantier, les intervenants sélectionnés par le Maître d'Ouvrage VINCI Autoroutes Direction du Patrimoine et de la Construction du réseau Cofiroute ont été :

- EUROVIA, VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT et SIGNATURE pour la partie travaux.
- INGEROP pour la Maîtrise d'œuvre.
- YSEIS pour la Coordination Sécurité Prévention Santé (CSPS).
- BECS pour une mission de préventeur sécurité.
- BGE Cher pour la mise en place de la démarche d'insertion.

○ Les objectifs visés

Zéro accident de travail avec ou sans arrêt et création de deux postes équivalents temps plein en insertion sur la durée du chantier.

○ Les résultats obtenus

Le chantier a démarré en février 2014 et, très rapidement, plusieurs dysfonctionnements en termes de sécurité ont été constatés lors des visites quotidiennes réalisées par les équipes en charge de la sécurité.

Malgré le fort impact sur un planning extrêmement tendu et difficilement modifiable, le Maître d'Ouvrage a pris la décision d'imposer un arrêt de tâche à l'entreprise en charge des travaux. Cette action a permis de concrétiser l'engagement pris par le Maître d'Ouvrage et ses équipes pour atteindre les objectifs fixés au démarrage du chantier et pour fédérer tous les acteurs en charge des travaux.

Après ce démarrage de chantier difficile, l'ensemble des acteurs du projet s'est inscrit dans un cercle vertueux d'amélioration continue en termes de sécurité, chacun à son niveau mettant en place des actions sur toute la durée du chantier telles que : quarts d'heure sécurité, comptes rendus SPS interactifs, VIGIL'Action (retour en vidéo d'une journée de travail), quiz sécurité...

Cette démarche proactive s'est dupliquée sur le volet insertion avec l'objectif fixé largement dépassé : 10% des heures travaillées effectuées par des personnes éloignées de l'emploi, soit le double de l'objectif initial.

100 000 heures travaillées, 1 000 accueils sécurité réalisés, zéro accident de travail avec et sans arrêt pour un chantier livré dans les délais impartis.

Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Circulation** » - *Mention Spéciale du jury*



TROPHEES PREVENTION ENSEMBLE

Note de synthèse

La Mairie de Portes-Lès-Valence organise chaque année ses « **Journées Sécurité Routière** ». Cette manifestation se déroule sur trois jours consécutifs et permet de **sensibiliser le grand public sur la prévention routière** avec ses partenaires locaux et reconnus, tel que la gendarmerie, la prévention routière, l'auto-école CCE, le SDIS... Les populations les plus vulnérables, comme **les collégiens et les seniors**, sont plus particulièrement sensibilisées lors d'opérations spécifiques.

Au regard des différents chantiers réalisés sur la ville de Portes-Lès-Valence, Colas Rhône Alpes Auvergne et les services compétents de la ville ont constaté une **recrudescence de non-respect des zones de chantier** (véhicules circulant dans le balisage), des balisages (piétons circulants sur les zones d'emprise des chantiers), voire même des infractions aux abords des chantiers (vitesses excessives aux abords des chantiers, feux de chantier non respectés)...



Colas Rhône Alpes Auvergne s'est mobilisé pour intervenir et sensibiliser le public sur deux axes majeurs :

- **La signalisation et les règles de balisage d'un chantier et**
- **Les angles morts des camions et engins de chantier.**

L'approche ludique de Colas pour aborder les problématiques du quotidien a été bien perçue par tous. La disponibilité et le professionnalisme des intervenants ont été gage du sérieux de Colas et ont permis de réussir ces différents ateliers.



Nous solliciterons à nouveau Colas Rhône Alpes Auvergne pour participer à nos futures « Journées Sécurité Routière ». Ils sont force de proposition pour appréhender les risques pour les usagers de la route.

Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Réseaux** »



Synthèse COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE chantier **Etrez Maitre d'Ouvrage GRT Gaz**

1- Descriptif de l'action : prise en compte de la prévention et de la sécurité en phase de conception et de réalisation

Approche du client :

- Amener les entreprises intervenantes du BTP vers une approche industrielle en matière de prévention sur chantier, en s'appuyant sur la procédure spécifique à tous les chantiers GRT gaz
- L'entreprise intervenante doit Transmettre avant la réalisation de chantier une liste de « livrables », documents exigibles et soumis à validation par GRT Gaz, qui décrivent les phases de réalisation du chantier en y intégrant les aspects HSE.
- Pendant la réalisation du chantier mise en place du suivi HSE au quotidien, à la semaine et mensuellement.
- Fournir pendant la réalisation une traçabilité des actions entreprises correspondant aux livrables et remarques ou non-conformité relevées par GRT Gaz et l'entreprise par sa propre cellule HSE.
- Chaque tâche un mode opératoire doit être proposé par l'entreprise qui est soumis à validation par GRT gaz
- Le Travail en zone sensible fait l'objet d'une demande d'intervention spécifique validée par l'exploitant de réseau et le responsable HSE de GRT gaz.

2- Problématique

La problématique de ce chantier est la réalisation de travaux à proximité de réseaux importants en service et la co-activité entre les différentes entreprises intervenantes.

3- Le partenariat

Les différents intervenants de ce partenariat sont :

- Pour GRT GAZ le responsable du projet Philippe LALEVEE, le responsable HSE Suranjan PANEERCHELVAM et le coordonnateur SPS Jean Marie RICHARD.
- Pour COLAS RAA le conducteur travaux Sébastien COMPAGNON, le responsable HSE Victor SABBATANI.

4- Objectif visé : Qualité du travail partenarial

L'objectif visé sur ce chantier par GRT Gaz et les entreprises est le 0 accident. La démarche est d'avoir une réflexion, des actions communes et d'aboutir à une relation de partenariat en matière HSE entre GRT GAZ et les entreprises. Pour cela une cellule HSE, composée d'un responsable HSE par entreprise et pilotée par le responsable HSE GRT Gaz a été mise en place. Elle a pour but d'échanger les bonnes pratiques, que chaque entreprise s'auto contrôle et soit force de proposition vis-à-vis de GRT Gaz toujours dans le souci d'amélioration de la sécurité sur le chantier.

Chaque semaine GRT gaz impose des causeries sécurité en corrélation à l'activité du chantier et des écarts relevés.

Un rapport HSE hebdomadaire est demandé par GRT Gaz chaque début de semaine N+1 .

Tous les 3 mois un comité de direction HSE vérifie si le système de management mise en place fonctionne pour le trimestre écoulé. Sont présents pour GRT gaz le directeur de projet le chef de projet, l'ingénieur de chantier et le responsable HSE, pour chaque entreprise le responsable d'agence, le conducteur de travaux et le responsable HSE du chantier :

Mise en place par GRT Gaz d'un challenge sécurité récompensant les équipes intervenantes qui ont fait preuve d'améliorations et de progressions

5- Les résultats obtenus

L'accompagnement et le partenariat entre GRT gaz et les entreprises tout au long du chantier a permis de faire progresser PERRIER TP terrassement et L'agence COLAS RAA de l'Ain dans leur niveau de prévention :

Dans la manière d'appréhender les risques en amont

Dans la formalisation et la traçabilité des actions menées

Dans l'animation HSE adaptée à l'activité du chantier avec des supports de communication compréhensibles par tous.

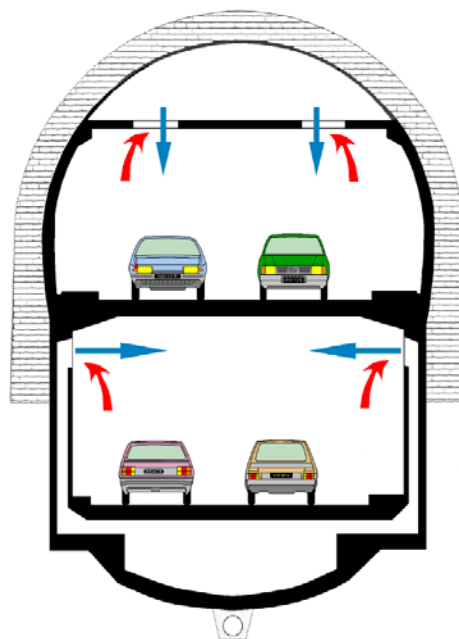
Le personnel présent sur site ne voit plus les autres chantiers de la même manière en ayant une approche plus sécuritaire

Le chantier se termine avec 28 900 heures travaillées et Zéro accident

Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Emissions** »



Concours USIRF 2016 Trophées « Prévention Ensemble » - Catégorie « Emissions » EIFFAGE ROUTE Méditerranée

Descriptif

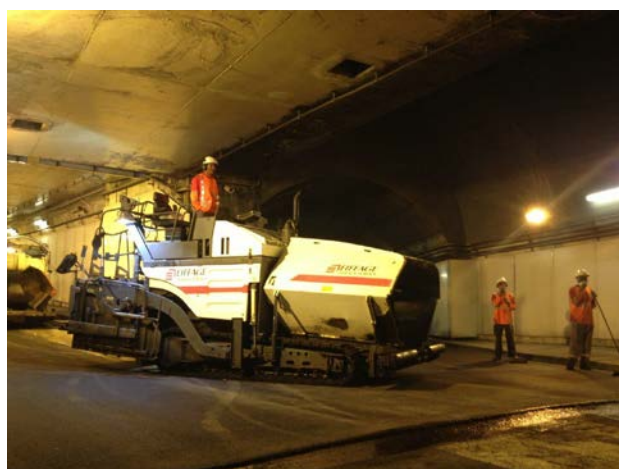
L'opération présentée détaille la mise en place de mesures de prévention par rapport à l'exposition professionnelle aux fumées de bitume dans un chantier de mise en œuvre d'enrobés en système semi-fermé (tunnel). Cette opération a eu lieu la nuit du 22 au 23 septembre 2015 sur le Chantier de la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage (tube supérieur – Sens Marseille-Aubagne).

Problématique

Dans l'avis de l'ANSES (2013) relatif à « l'évaluation des risques sanitaires liés à l'utilisation professionnelle de produits bitumineux et de leurs additifs », il a été recommandé aux utilisateurs de produits bitumineux de mettre en œuvre 2 stratégies d'analyse pour évaluer l'exposition des salariés aux fumées de bitume :

L'une dite globale qui s'inscrit dans une démarche préventive de réduction des expositions,

L'autre dite spécifique qui s'inscrit dans une démarche d'investigation toxicologique et de caractérisations des mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

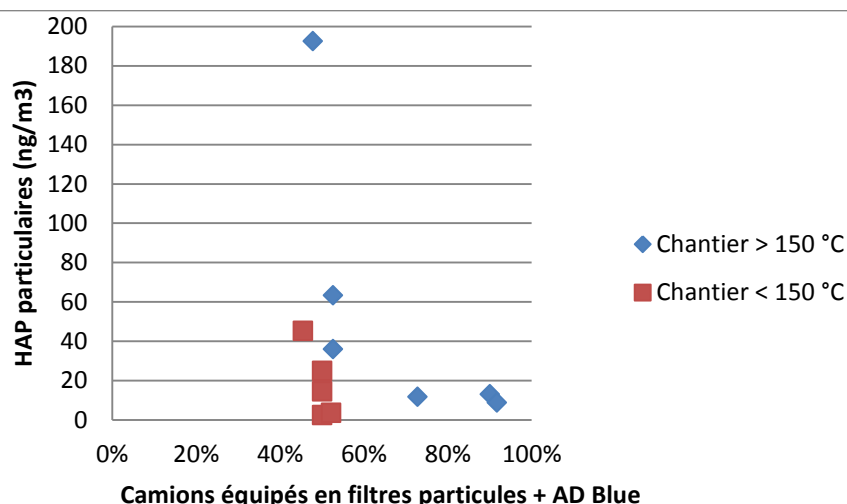
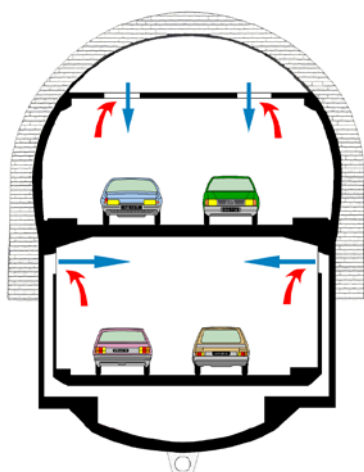


Partenariats

Eiffage Route Méditerranée
La société marseillaise du Tunnel Prado Carénage
Eiffage Infrastructures Direction Prévention

Intervenants

Le Médecin du travail de l'ASTBTP13
Le service Prévention des Risques Professionnels de la CARSAT du Sud-Est
Le laboratoire de toxicologie industrielle environnementale du CHU de Grenoble
Les salariés des agences d'Eiffage TP Provence et Bouches du Rhône



Objectifs visés

L'objectif prioritaire vise à mettre en évidence des améliorations pour diminuer les expositions aux fumées de bitume pour les salariés.

Résultats obtenus

En conclusion, cette nuit de prélèvement met en évidence des expositions respiratoires et cutanées faibles aux HAP. L'exposition est plurifactorielle : fumées de bitume, tabac et gaz de diesel.

Ces résultats et les mesures de prévention associés sont applicables aux autres chantiers de mise en œuvre d'enrobés bitumineux.

Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Emissions** »



Descriptif

2 chantiers menés sur 2 années consécutives (2014 et 2015) où des variantes techniques ont été proposées afin de fixer plusieurs variables dans les configurations de chantier : origine du bitume, des granulats et des agrégats d'enrobés recyclés (AER), formule d'enrobés, matériel utilisé et équipe intervenante sur les 2 chantiers.

Le 1^{er} détaille la mise en œuvre d'enrobés mécanisés à chaud et à tiède avec apport de 20% d'AER,

Le 2nd avec seulement 10% d'AER et avec 2 finisseurs en parallèle dont un équipé de système de captage de fumées en rétro fit.



Problématique

Dans l'avis de l'ANSES (2013) relatif à « l'évaluation des risques sanitaires liés à l'utilisation professionnelle de produits bitumineux et de leurs additifs », il a été recommandé aux utilisateurs de produits bitumineux de mettre en œuvre 2 stratégies d'analyse pour évaluer l'exposition des salariés aux fumées de bitume :

L'une dite globale qui s'inscrit dans une démarche préventive de réduction des expositions,

L'autre dite spécifique qui s'inscrit dans une démarche d'investigation toxicologique et de caractérisations des mélanges d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).

Partenariats

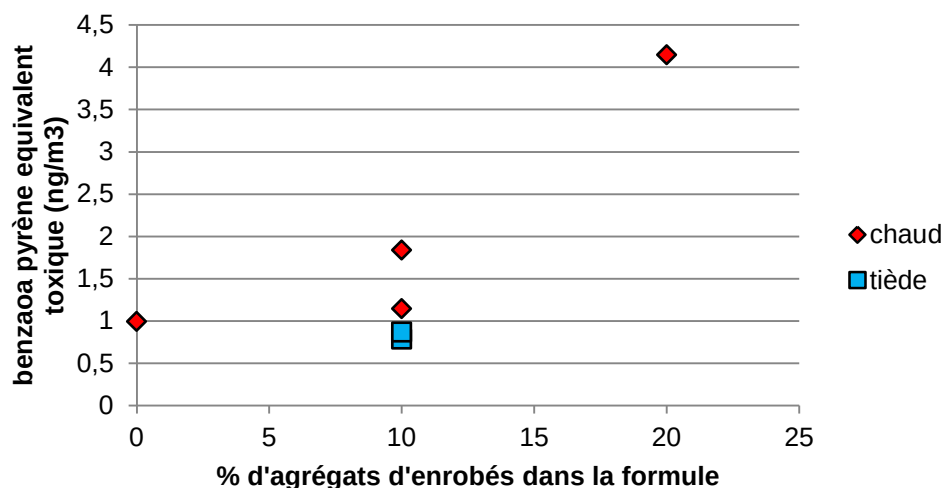
Eiffage Route Ile de France Centre
Conseil Général des Yvelines
DIRIF de Versailles
Eiffage Infrastructures Direction Prévention

Intervenants

Les médecins du travail d'APST Juvisy Sur Orge, APST BTP RP, GAS BTP
Le laboratoire de toxicologie industrielle de la CRAMIF
Le laboratoire de toxicologie industrielle environnementale du CHU de Grenoble
Les salariés des agences travaux d'Eiffage Route Ile de France Centre

Effet de la température et des AER sur les émissions

Propositions de variantes techniques acceptées par nos clients (CG78 et DIRIF) pour mettre en évidence l'effet des AER et de la baisse de température sur des configurations de chantier identiques (formule, matériel, tonnage, équipe)



$$BaP_{eqT} = \sum_{[n=1]}^n [BaP] * 1 + [Di(a,h)A] * 1 + [BbF] * 0,1 + [BkF] * 0,1 + [BaA] * 0,1 + [Chr] * 0,01$$

Objectifs visés

L'objectif prioritaire vise à mettre en évidence des améliorations pour diminuer les expositions aux fumées de bitume pour les salariés par la baisse des températures des enrobés et la mise en place de système de captage sur les finisseurs

Résultats obtenus

Ces deux expérimentations mettent en évidence des expositions respiratoires faibles à très faibles aux HAP.

Les niveaux en HAP sont plus élevés lorsque la température des enrobés augmente. Les concentrations en Benzo[a]pyrène sont toutes largement inférieures à la valeur recommandée par la CNAMTS de 150ng/m³

Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Approche globale** »



Prévenir le risque routier dans les activités de travaux publics, c'est :




- Rationaliser les déplacements
- Entretien et équiper les véhicules professionnels
- Préparer et organiser les chantiers en sécurité
- Prévenir le risque lié au téléphone portable
- Former les utilisateurs à l'usage raisonné du VUL
- Prévenir les conduites addictives
- Afficher son engagement pour la prévention du risque routier

Signer la « charte Bonne Conduite »,
c'est prendre un véritable engagement pour la prévention du risque routier !

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES









Journées Départementales Prévention Santé Sécurité

Description de l'opération

Organisation de journées annuelles « Prévention, Santé et Sécurité » qui rassemblent tous les acteurs de l'acte de construire dans le domaine des travaux publics (décideurs, élus, chefs d'entreprises, maîtres d'œuvre, coordonnateurs SPS, salariés, agents des collectivités locales et territoriales).

En 2016, de nombreuses actions de formation / information ont été proposées sur une semaine :

- 1/2 journée sur la prévention du risque routier (plateau technique Centaure + ateliers thématiques)
- 11 sessions de formation : habilitation électrique non électricien, SST initiale et recyclage, signalisation temporaire de chantier, "savoir identifier les situations de travail génératrices de TMS", risque amiante opérateur et encadrement, Document Unique, "autorisation d'intervenir à proximité des réseaux", "prévention des risques outils tenus à la main", "règles de levage - élingage"; durées d'une demi-journée à 5 jours.
- 3 conférences : "Réglementation anti-endommagement", "Prévention des risques sur les chantiers" et "Prévention du risque routier".

Problématiques identifiées

1/ Manque, voire une absence, de prise en compte de leurs responsabilités en matière de sécurité et de prévention sur les chantiers par les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre avec un transfert de responsabilité sur l'entreprise (exemple : absence de DT ou de diagnostic amiante dans les dossiers d'appels d'offres).

2/ Mauvaise voire non prise en compte de la prévention et de la sécurité dans les collectivités qui sont majoritairement de petite taille en Seine-et-Marne (512 collectivités) en qualité d'employeur comme en qualité de donneur d'ordre : absence de DU (moins de 200 collectivités avait rédigé leur DU en 2015), manque de formation à la sécurité et aux outils, méconnaissance de la réglementation dans les relations avec les entreprises extérieures comme dans le cadre de travaux en régie (risque amiante, anti-endommagement,...).

3/ Nombre important d'accidents à l'occasion des trajets/mission du fait de la taille du département induisant un kilométrage important parcouru lors des déplacements (exemple dans les TP : environ 6% des accidents de travail sont des accidents de trajet).

Equipe et intervenants

Membres d'Ensemble 77 : Etat, Département de Seine-et-Marne, Union des Maires et Président(e)s d'EPCI, Chambre Syndicale des Travaux Publics de Seine-et-Marne, EPA Marne/EPA France, EPA Sénart, Orange, ENEDIS, GRDF, Aménagement 77, Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM), Conseil d'Architecture et d'Environnement de Seine-et-Marne, et des partenaires associés dont la CRAMIF, l'OPPBTP, le CEREMA, la SMABTP, le SIST BTP 77, le Centre de Gestion, Centaure IdF, ...

Objectifs visés

- Informer les maîtres d'ouvrage publics sur leurs responsabilités et sur celles des différentes parties prenantes (que sont-ils en droit d'attendre des autres intervenants dont le maître d'œuvre et le coordonnateur SPS).
- Former, dans un même lieu et dans un même temps, l'ensemble des acteurs à la prévention et de la sécurité pour favoriser, par les échanges, le partage et la compréhension mutuelle).
- Mobiliser très largement l'ensemble des acteurs du territoire, sur la problématique de la prévention et la sécurité, en communiquant autour de l'évènement et ses outils.
- Développer la prévention des risques professionnels afin, notamment, de réduire l'exposition aux risques routiers liés à l'activité des travaux publics (personnel et usagers) ainsi qu'aux déplacements du personnel et des agents (mission et domicile-travail)
- Créer et diffuser des outils d'information/formation à la prévention du risque routier à disposition des entreprises de travaux publics et des collectivités

Résultats obtenus

- 250 personnes formées dont 40% d'agents de collectivités et 132 participants aux conférences sur une semaine
- signature de la "convention pour la prévention du risque routier" par les 12 membres d'Ensemble 77 et 5 partenaires associés
- lancement de la "campagne bonne conduite" pilotée par un "comité de pilotage prévention du risque routier" qui élabore outils de mise en œuvre et de suivi de la convention
- guides dont "Travaux et signalisation", "Prévenir le risque routier dans les activités de TP" et prochainement "Les incontournables de la prévention sur les chantiers de Travaux Publics"
- un travail partenarial et une manifestation pérenne sur la thématique prévention, santé, sécurité

Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Approche globale** »



POUR EVITER ÇA ! ...



... une CHARTRE 2009



Les signataires de la charte

LES TRAVAUX SOUS CIRCULATION POITOU-CHARENTES

- DRE, M. Bernard BLISSON, Directeur Régional
- DIR A, M. Eric TANAYIS, Directeur
- DIR C, M. Christian DUPUIS, Directeur
- DCE Charente, M. Eric CAMBON de LAVALLETTE, Directeur
- DCE Charente-Maritime, M. Richard PASQUET, Directeur
- DCE Deux-Sèvres, M. Jean-Claude PETURIEAU, Directeur
- DCE Vienne, M. Michel MARTINIEU, Directeur Délégué
- Conseil Général de la Charente, M. Michel BOUTANT, Président du Conseil Général
- Conseil Général de la Charente-Maritime, M. Daniel LAURENT, Vice Président du Conseil Général - Sénateur
- Conseil Général des Deux-Sèvres, M. Gérard ZABATTA, Vice Président du Conseil Général
- Conseil Général de la Vienne, M. Claude BERTALD, Président du Conseil Général
- Association des Maires de Charente, M. Jean-Michel BOLLVIN, Président
- Association des Maires de la Charente-Maritime, M. Michel DOUBLET, Président
- Association des Maires des Deux-Sèvres, M. Lucoid MOREAU, Président
- Association des Maires de la Vienne, M. Yves BOULOUX, Président
- Electricité Réseau Distribution France (ERDF), M. Thierry OBIERT, Directeur de l'unité réseau électrique Poitou-Charentes
- France Télécom, M. Dominique TRINGLET, Directeur de l'unité d'intervention Limousin Poitou-Charentes
- Voie Réseau Distribution France (VRD), M. Vincent PUKTUS, Directeur unité réseau gaz Pays de la Loire/Poitou-Charentes
- GÉRIODIS M. Jean RECIEN, Président du Directoire
- SECULIS M. Philippe COUTIL, Président du Directoire
- SOREHIS M. Christian BLANES, Directeur Général
- SOREHIS Réseau de Distribution, M. Marc LOISEL, Directeur Général
- Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime, M. Michel DOUBLET, Président
- Syndicat Départemental des Eaux de la Vienne, M. Vincent BOULARBAU, Président
- Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente, M. Jean-Michel BOLLVIN, Président
- Syndicat Départemental d'Électricité et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime, M. Daniel LAURENT, Président
- Réseau Transport Électrique, M. Arnaud MAZINGUE, Directeur du groupe exploitation transport Poitou-Charentes
- Fédération Régionale des Travaux Publics, M. Gilles OULTON, Président
- Cavaliers de France, M. Christian DONZEAU, Délégué Régional
- Syndicat des Entreprises de Génie Électrique (GIELEC), M. Michel BENOÎT, conseiller régional
- Syndicat Professionnel Régional de Travaux Routiers (SPRTR), M. Gérard ORVALDAN, Président
- OPPBTP, M. Nicolas TRICARD, Chef d'agence.

Signature le 9 juin 2009

Contact : FRTP 26 Rue Gay Lussac BP 20958 86030 POITIERS CEDEX (tel : 05 49 61 49 75 mail : pcha@frtp.fr)
Pièces annexes

Annexe 1 : enquête de demande d'avis de circulation, annexe 2 : glossaire, annexe 3 : enquête d'adhésion conduisant un dossier d'exploitation



Charte « TRAVAUX SOUS CIRCULATION »

Partenariat :

Partenariat large mais essentiel avec les 4 conseils départementaux de la Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.

Objectifs

L'objectif du projet était de mener, grâce à la signature d'une charte « Travaux sous circulation », une réflexion commune pour limiter les problèmes liés à la sécurité pour les salariés, les riverains et les usagers lorsque des travaux de TP sont réalisés sur la voie publique.

Déroulé de l'action

Le texte a été initié à partir des **éléments concrets vécus** par les différents partenaires potentiellement signataires et en particulier par la grande difficulté à pouvoir réaliser les travaux hors circulation. Il y avait à cette époque presque systématiquement refus de mettre en place une déviation.

Les participants s'accordaient sur le fait que les **problèmes** d'organisation du chantier surgissaient **une fois la commande passée**, or il semblait souhaitable de **s'en préoccuper en amont**.

Des solutions étaient donc envisageables, même s'il était admis qu'il s'agit là de questions complexes qui intègrent des paramètres très divers (desserte école, bus, passage véhicules prioritaires, rallongements de parcours, temps perdu, etc..).

Suite à la signature, les partenaires ont maintenu les rendez-vous et ont permis de faire évoluer les pratiques.

Impact :

Les partenaires participent autant que faire se peut, au groupe de Suivi Régional qui a pour objectif d'amener **des évolutions sur le terrain** et de mesurer les avancées concrètes qui résultent de la charte, **définir consécutivement des axes d'amélioration partagés par tous, consolider les bonnes pratiques**. Des indicateurs ont été déterminés et donnent des tendances. Des marges de progrès demeurent.



Trophées 2016

« Prévention ensemble »

Catégorie « **Approche globale** » - Mention Spéciale du jury



LA SECURITE
SUFFIT PAS D'EN PARLER !!!!



DESCRIPTION DU PROJET

Mise en place d'actions conjointes de prévention avec l'OPPBTP et l'AIST CŒUR D'HERAULT en attirant l'attention des salariés sur l'importance de travailler ensemble et en toute sécurité .

Nos principales difficultés rencontrées ont été de :

- Partir de rien en matière de prévention,
- Mesurer le niveau de prévention de notre entreprise,
- Faire participer l'ensemble du personnel à l'analyse de risque,
- Changer les mauvaises habitudes souvent présentes dans l'urgence
- Monter en compétence notre personnel en matière de prévention et sécurité,
- Créer notre livret de sécurité
- S'appuyer sur nos partenaires institutionnels pour faire avancer la prévention au sein de notre entité.

PARTENAIRE DU PROJET

OPPBTP
La prévention BTP

aist
SANTÉ TRAVAIL
Béziers Cœur d'Hérault

OBJECTIF DU PROJET

Faciliter le dialogue pour arrêter les préjugés et les craintes liées au changement de conditions de travail

RESULTAT



- Partage d'expérience
- Evolution des mentalités
- Prise de conscience du personnel

zéro AT en 2015

Trophées "Prévention ensemble"

Règlement 2016

(Téléchargeable sur les sites : www.idrrim.com ; www.usirf.com et www.preventionbtp.fr)

1- Objectif des Trophées

Ce prix vise à récompenser les initiatives partenariales en matière de prévention, de santé et de sécurité impliquant au moins une entreprise, avec un ou plusieurs acteurs de la maîtrise d'ouvrage et/ou d'œuvre, lors d'opérations de conception, de réalisation de chantier, d'entretien, d'exploitation, de gestion et d'aménagement d'infrastructures routières.

Il permet de :

- Valoriser les actions exemplaires
- Développer les bonnes pratiques
- Valoriser les échanges entre les partenaires

2- Qui l'organise ?

Sous l'égide de l'IDRRIM, l'USIRF et de l'OPPBTP, les Trophées « Prévention ensemble » avec le soutien de l'AITF, l'ADSTD, l'ASFA, la CNAM-TS, le CISMA, la CNRACL, la FNTP, le GNMST-BTP, l'IFSTTAR, le SER, le STRRES et des SPRIR.



3- Qui peut se porter candidat ?

Toute structure ou organisme porteur d'un projet public ou privé, quelle que soit sa taille, tels que :

- Maîtres d'ouvrage,
- Maîtres d'œuvre,
- CSPS,
- Entreprises, agences et CHSCT,
- FRTF et SPRIR.

4- Projets ou initiatives éligibles

Les projets ou initiatives éligibles impliquant au moins une entreprise peuvent relever d'une **action générale** (vision stratégique, politique, avec ses applications territoriales) ou d'une **action ou d'un projet plus ponctuel**, organisationnel, technique ou humain, lors des phases de conception, de réalisation, d'exploitation, d'entretien et de gestion, que ce soit pour les grands chantiers ou les chantiers du quotidien (routes, rues, voies « vertes », espaces publics urbains, tramway, BHNS, équipements et signalisation...).

Exemples (non exhaustifs) :

- Toutes actions visant à accroître la sécurité et la prévention des compagnons en associant le personnel de la collectivité intervenant conjointement sur certains chantiers
- Signalisation des chantiers
- Chantiers sous circulation
- Planification du chantier
- Prise en compte des risques
- ...

5- Validation des candidatures et jury

Le **comité de pilotage**, composé des représentants des entités organisatrices, apprécie la recevabilité des dossiers et établit la liste des dossiers présélectionnés, appelés aussi dossiers « nominés ».

Le jury est présidé par une personne cooptée par les représentants des entités organisatrices. Le président valide la composition du jury.

Le jury est composé, chaque année, de personnalités compétentes dans le domaine de la prévention au travail ainsi que d'acteurs intéressés (journalistes, juristes...)

Le jury examine les dossiers présélectionnés par le comité de pilotage et décerne les Trophées.

Les décisions du jury sont sans appel.

6- Critères d'appréciation

Le jury s'attachera à la **plus-value du travail partenarial en matière de prévention**, à sa **pérennité et à son efficacité**. Le caractère innovant ou original de l'initiative ou du projet sera également pris en compte.

Les dossiers sont appréciés en fonction notamment des critères suivants :

- o Qualité du **travail partenarial**,
- o **Prise en compte de la prévention et de la sécurité** en phase de conception et/ou en phase de réalisation du projet,
- o **Prise en compte de la prévention et de la sécurité** lors des chantiers quotidiens,
- o **Rôle** des différents acteurs de l'exécution du projet ou du chantier,
- o **Caractère innovant** de l'action
- o **Action d'accompagnement** du personnel impliqué (privé et public), des usagers, des riverains (formation, information, communication)

- o **Résultats sécurité et événements marquants** survenus au cours du projet, objet du dossier de candidature, (notifiés dans la fiche de participation et les documents annexes du dossier de candidature),
- o **Transférabilité** de l'initiative partenariale.

7- Les catégories de prix

Les prix seront décernés selon 4 catégories :

- **« Circulation »** : *couvrant le champ des travaux sous ou hors circulation ; la signalisation ; le balisage etc.....*
- **« Réseaux »** : *couvrant le champ des DT-DICT ; les autorisations d'intervention à proximité des réseaux etc.....*
- **« Emissions »** *adaptation des process de chantiers, innovation respectant le cadre réglementaire couvrant le champ des fumées de bitume / HAP / amiante / silice / bruit etc...*
- **« Approche globale »** *représentatif d'un projet partenarial exemplaire « entreprise/MO ou Mo » en terme de prévention dans la réalisation d'un chantier.*

8- Confidentialité

Les dossiers remis par les candidats n'ont pas de caractère confidentiel. Ils pourront faire l'objet de publication totale ou partielle. Toutefois, les candidats peuvent opter pour la confidentialité d'un ou plusieurs renseignements. Cette option devra être notifiée par écrit lors du dépôt du dossier de candidature.

9- Remise des trophées et valorisation des projets lauréats

Les trophées récompensent l'ensemble de l'équipe du projet, une mention spéciale pouvant être faite à la personne physique ou morale ayant joué un rôle particulier dans la réussite de l'opération.

Les trophées seront remis **le lundi 12 décembre 2016** à la Maison des Travaux Publics – 3 rue de Berri – 75008 PARIS.

Les résultats du palmarès ainsi que la présentation des projets primés feront l'objet d'une large diffusion au niveau national et régional, auprès de la presse professionnelle et sur les supports de communication des partenaires.

10- Envoi et composition des dossiers

Les candidats aux Trophées peuvent déposer leur dossier à compter **du lundi 23 mai 2016 et jusqu'au vendredi 21 octobre 2016**, date limite de réception.

Les candidats sont invités à transmettre leur dossier, par courriel à trophees-prevention@usirf.com (en cas d'envoi de fichiers volumineux, l'utilisation d'un outil de transfert de type Wetransfer.com ou grosfichiers.ch est requise).

Les documents suivants composeront le dossier :

- ✓ La **fiche de participation** dûment renseignée, téléchargeable sur les sites internet de l'IDRRIM (www.idrrim.com), l'USIRF (www.usirf.com) ou de l'OPPBTP (www.preventionbtp.fr).
- ✓ Un **document de référence** décrivant, en trois pages maximum, l'opération ou l'initiative, la problématique résolue, l'équipe ou les intervenants, les hypothèses de travail, les objectifs visés, les critères de choix fixés, la solution retenue et le bénéfice à long terme, et présentant l'adéquation du projet à tout ou partie des critères d'appréciation figurant à l'article 6.

Il sera demandé à chaque candidat nommé de fournir une **présentation simplifiée projetable** (de type diaporama ou vidéo), valorisant les principaux éléments du projet, les résultats obtenus et les perspectives ouvertes. *(Cette présentation pourra être jointe avec le dossier de candidature de manière anticipée).*

11- Date limite de réception des dossiers

Le vendredi 21 octobre 2016

Contacts :

Institut Des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM)
9, rue de Berri
75008 PARIS
Contact : Patrick Porru, Tél. : 01.44.13.31.30 – patrick.porru@idrrim.com

Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF)
9, rue de Berri
75008 PARIS
Contact : Agathe Scardilli, Tél. : 01.44.13.32.84 – agathe.scardilli@usirf.com

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)
25 avenue du Général Leclerc
92660 BOULOGNE BILLANCOURT
Contact : Philippe Grezet, Tél. : 06 17 36 30 41 - philippe.grezet@oppbtp.fr



Institut des Routes des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM)

9 rue de Berri

75008 PARIS

Contact : Patrick Porru : Tél. : 01.44.13.31.30

patrick.porru@idrimm.com

Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP)

25 avenue du Général Leclerc

92660 BOULOGNE BILLANCOURT

Contact : Philippe Grezet, Tél. : 06 17 36 30 41

philippe.grezet@oppbtp.fr

Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française (USIRF)

9, rue de Berri

75008 PARIS

Contact : Agathe Scardilli, Tél. : 01.44.13.32.84

agathe.scardilli@usirf.com

**Retrouvez toute l'actualité
de l'IDRRIM, de l'OPPBTP & de l'USIRF**

www.idrrim.com -  @IDRRIM

www.preventionbtp.fr -  @preventionbtp

www.usirf.com -  @USIRF1